

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 11/02/2017

Le 11 février 2017 , le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réunie à 10h00 dans la salle Daurelly à AULT, sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 30/01/2017

Présents: M. Jean-Marie GEOFFROY, M. Bernard KINT, Mme Sylvie MACQUET , M. Karel RIETVELD, , M. Michel WAGON

Excusée ayant donné son pouvoir: Mme Evelyne COLLINET,

Absent non excusé: Christophe VALLET

Invité présent: M. Christophe VANHEREN receveur municipal

Invitées excusées: Mme Florence LEMOIGNE, secrétaire comptable

La présidente, Mme Sylvie MACQUET, déclare la séance ouverte à 10h00. Elle informe que Mme Evelyne COLLINET a donné son pouvoir à M. Michel WAGON.

### 1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10/12/ 2016

Les participants approuvent le procès verbal du 10/12 à l'unanimité.

**Après délibération le procès verbal du conseil syndical du 5/11/2016 est approuvé à l'unanimité de 6 voix sur 6**

### 2-BILAN DE LA TEMPÊTE DE JANVIER

Mme MACQUET fait le bilan des actions engagées depuis le passage de la tempête du 13 janvier:

- Mails et appels téléphoniques pour prévenir les propriétaires des désordres et dégâts occasionnés sur leurs parcelles avec envoi de photos.
- Intervention de notre salarié lorsque les propriétaires nous sollicitaient pour dégager les arbres tombés.

Toutes ces démarches ayant été conduites dans un esprit de solidarité et de convivialité.

Certains arbres, jusqu'à présent sains, peuvent depuis cette tempête présenter des dangers. Il feront l'objet d'une expertise approfondie avec M VALENGIN en juin prochain, si les propriétaires en font la demande

A cette occasion, il a été rappelé qu'en aucun cas ni les syndics ni M. VALENGIN ne pénètrent dans les propriétés sans y avoir été expressément invités par les propriétaires, ce qui n'exclut pas qu'un avis à distance sur un arbre malade ou abîmé puisse être formulé et adressé au propriétaire pour l'informer d'un danger imminent. Il ne s'agit que d'un avis et non pour le propriétaire d'une obligation d'intervenir mais la gestion du couvert boisé relève des missions de l'ASA.

Les propos de M. VALLENGIN, concernant utilité du lierre qui colonise certains arbres. ont également été répétés. «Le lierre n'est pas une plante parasite comme le gui. Il possède ses propres racines et ses crampons ne lui servent qu'à grimper sur son support afin de capter assez de lumière pour fleurir et fructifier. Les deux plantes se rendront des services mutuels. En effet, le lierre protège les arbres des intempéries et leur assure une croissance plus régulière. De plus, il abrite de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux fort utiles au jardinier. *Par contre si le lierre se trouve sur un arbre malade, en fin de vie ou affaibli par un accident ou une tempête, il recevra de plus*

*en plus de lumière et deviendra de plus en plus vigoureux. Il risque alors d'aggraver l'état de santé de l'arbre et de précipiter sa fin. »*

### **3-DELIBÉRATION SUR LE DON DE BOIS**

Les membres du bureau proposent la possibilité pour l'ASA lorsque les propriétaires nous sollicitent de les débarrasser de leurs arbres et branches tombés par le vent, de reconditionner ce bois en bois de chauffage et de le proposer au propriétaires cisiens qui en feraient la demande en échange d'un don pour l'ASA.

M Le percepteur nous dit comprendre parfaitement l'esprit d'entraide de cette démarche mais nous recommande de nous rapprocher de la préfecture pour en établir les modalités.

Il a été précisé que les volumes de bois reconditionnés étant relativement modestes , les demandes seraient limitées à 1 stère par personne et seront attribuées dans l'ordre de réception des demandes par souci d'équité. En échange du bois, les dons attendus par l'ASA seront au minimum de 40 € pour 1 stère emporté et de 50€ par stère livré.

**Après délibération le conseil syndical accepte à l'unanimité de proposer aux propriétaires qui en feraient la demande (dans la limite du volume disponible) le bois reconditionné par notre salarié aidé de bénévoles par 6 voix pour**

### **4-DEVENIR DU TERRAIN DE SPORT**

Mme Le Maire avait déclaré il y a trois mois ne pas être au courant de la convention entre l'ASA et la municipalité qui portait sur la prise en charge de l'animation sportive concernant le terrain de sport, propriété de l'ASA .

C'est pourtant dans le cadre de cette convention que la municipalité entretient les équipements sportifs et entretenait le terrain. En termes d'équipement , il y a la cage de foot et les tables de ping-pong en béton. Concernant ces dernières, elles ne sont pas démontables et un contrôle visuel complété d'un nettoyage suffisent Concernant le but de football, nous avons appris que ce matériel avait fait l'objet d'une vérification en mai 2016 dans le cadre d'un contrat global passé par la municipalité. Il bénéficie donc d'un PV de conformité valable jusqu'en mai 2018. A cette date nous devons nous reposer la question sur son devenir.

Un rendez-vous sera sollicité en mairie pour évoquer la possibilité de reconduire cette convention qui, depuis 2004, n'a jamais été dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties. La suppression de cette convention aurait pour conséquence pour l'ASA de reprendre à son compte l'entretien de ce terrain mais aussi d'assurer la conformité de la sécurité des équipements sportifs qui s'y trouvent avec les normes en vigueur.

### **5-VITESSE DANS LE BOIS**

Plusieurs personnes se sont jointes à Bernard KINT pour déplorer la vitesse excessive des véhicules dans le bois Certains propriétaires se proposent de rédiger une pétition sur ce sujet. L'ASA vous informera des suites qui seront données à cette initiative personnelle de propriétaires cisiens.

### **6- FÊTES DES CISIENS**

Plusieurs propositions ont été avancées pour une petite manifestation conviviale entre Cisiens ; la fête des voisins, l'assemblée générale. Finalement, c'est la date du 15 août, qui a été retenue, notamment parce qu'elle correspond

à plusieurs autres manifestations à cette date, ce qui pourra renforcer le caractère festif et convivial de la rencontre.

## **7- ACHATS D'OUTILS**

Un inventaire réalisé en mai 2005 mentionne du matériel «brouette, merlin, bêche sécateur, décapeur thermique, ponceuse... etc...», dont la plupart ne figure plus sur la liste remise à la nouvelle équipe de syndics en septembre 2016 lors du transfert du matériel et des documents. Nos demandes à l'ancienne équipe ont à chaque fois reçu une fin de non-recevoir.

Nous devons donc nous équiper pour permettre à notre salarié de travailler correctement. Tous les outils ont été prêtés par un bénévole depuis septembre dernier mais nous devons maintenant en acquérir pour l'ASA. Le principe d'une dépense de 500€ pour racheter les outils dont nous avons le plus besoin a été approuvé. En attendant l'ASA continue de réfléchir à ce dossier.

Notre état d'esprit est de ne pas perturber le climat serein qui règne maintenant au Bois-de-Cise et nous avons donc décidé de tourner la page. Cependant, il faut savoir que l'argent, qui servira à financer l'achat d'outils, est celui de tous les Cisiens.

## **8 RÉFECTION DES MARCHES ET POSE DE LISSES**

Certains de nos escaliers dans les sentiers sont en mauvais état. Nous allons organiser un état des lieux pour définir les priorités. Une visite est prévue le dimanche 12/02 qui sera réalisée par MM. Karel RIETVELD, M. Michel WAGON. Un bénévole s'est également proposé et a participé à l'état des lieux.

Il a été rappelé que le sentier du Paradis avait été refait par la municipalité d'Ault. Notre employé verra s'il peut remettre la dernière partie des marches en état ou s'il faut se rendre en mairie pour étudier le problème.

## **9- POINT SUR LE SITE INTERNET**

Le site internet se complète petit à petit. Il est accessible à la même adresse que le précédent sans code ni mot de passe <http://asa-boisdecise.planethoster.org>. C'est un site multilingue qui comporte des pages fixes, des articles et des collections de photographies. Chacun peut contribuer à enrichir ce site en nous adressant ses commentaires et en partageant ses photos du Bois de Cise.

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur le PLU**

L'enquête publique se terminait le 10 février. L'ASA et quelques propriétaires ont déposés des remarques auprès de l'enquêteur public.

De nombreux propriétaires ont été choqués d'apprendre que le terrain de l'ASA, payé par l'ensemble des propriétaires au prix d'un terrain constructible, était soudainement déclassé en terrain interdit à la construction dans ce projet de PLU.

L'ASA a déjà fait part de son incompréhension à l'enquêteur public et aucune explication n'a été apportée par la municipalité. Si cette situation devait être maintenue nous nous verrions contraints, afin de défendre les intérêts des Cisiens, de déposer un recours auprès du tribunal administratif pour corriger cette injustice.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 12 h 00

La présidente

Sylvie MACQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Macquet', written in a cursive style.

Le secrétaire

Jean-Marie GEOFFROY.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Marie Geoffroy', written in a cursive style on a light yellow background.